

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025**

*Références à rappeler :*

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

**OBJET : COOPERATION INTERNATIONALE**  
Citoyenneté d'honneur  
Nomination de Salah Hamouri

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents	36
Absents représentés	7
Absents excusés	4
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Ordre de passage des affaires en séance : Points « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et « Citoyenneté d'honneur – Nomination de Salah Hamouri » / Points 23, 41 et 42 / Vœux « Relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris », « Pour le rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans » et « Relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France » / Points 1 à 3 / Point 7/ Point 4/ Point 6/ Point 8/Points 10 à 12/ Point 5 / Points 13 à 22 / Points 24 à 40 / Points 43 à 54 / Motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

#### **PRESENTS**

MM, BOUYSSOU, Maire. MARCHAND, Mmes BERNARD, M, RHOUMA (à partir du vote de point 41) Mme LERUCH, M, BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M, PECQUEUX, Mme OUDART, Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié »), M, GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 1), M, PRIEUR, Mme KIROUANE, M, SPIRO, Mme MISSLIN, M, QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 24), DORRA, M, FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM, KHALED, MRAIDI, Mmes MANGIN (jusqu'au vote du point 20), BOUFALA, PETER (jusqu'au vote du point 36), MM, THOMAS, MALHEIRO, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M, BADI, Mmes LEFRANC, OUABBAS (à partir du vote du point 41), MM, FOURDRIGNIER, AUDEBRAND (jusqu'au vote du point 14), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

M, OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M, MRAIDI  
M, RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et jusqu'au vote du point 23)  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M, SPIRO (à partir du point 2)  
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M, PRIEUR  
M, MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD  
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M, GASSAMA  
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M, BADI  
M, GUESMI, conseiller municipal, représenté par M, MASTOURI  
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par M, MALHEIRO (à partir du vote du point 21)  
Mmes GILIS, conseillère municipale, représentée par M, THOMAS (à partir du vote du point 25)  
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (à partir du vote du point 37)  
M, AUBRY, conseiller municipal, représenté par M, FOURDRIGNIER  
M, AUDEBRAND, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 15)

#### **ABSENTS EXCUSES**

M, Atef RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme Mounia CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M, DANSOKO, conseiller municipal  
M, BAMBA, conseiller municipal

#### **ABSENTS NON-EXCUSES**

Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 23)  
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
*(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC)*

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20251009-DEL20251009\_HC2-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2025  
Date de réception préfecture : 16/10/2025



## **COOPERATION INTERNATIONALE**

Citoyenneté d'honneur

Nomination de Salah Hamouri

### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Madame Nathalie LERUCH, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires étrangères du 20 avril 2001 relative à la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements,

vu l'engagement de la Ville pour la défense des droits de l'Homme, l'autodétermination des peuples et pour une paix juste et durable en Palestine,

vu les actions de solidarités et de coopération menées par la Ville en Palestine,

vu son vœu du 31 mars 2022 relatif à la situation de Salah Hamouri,

considérant l'engagement de Salah Hamouri en faveur des droits des prisonniers politiques palestiniens,

considérant que la ville d'Ivry sur Seine, ville messagère de la paix et ville hôte du comité de soutien «Libérez Salah » depuis 2017, soutient le combat de Salah Hamouri pour la justice,

### **DELIBERE**

par 41 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote

**ARTICLE UNIQUE** : DECIDE d'élever Monsieur Salah Hamouri au rang de citoyen d'honneur de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 16/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20251009-DEL20251009\_HC2-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2025  
Date de réception préfecture : 16/10/2025